



DEBAT PUBLIC SUR LE PROJET DE TERMINAL METHANIER A ANTIFER :

Réunion sur l'insertion dans l'environnement –12 décembre 2007

Criquetot L'Esneval

***Jean-Pierre Girod,
Conseiller régional Vert***

Tout d'abord après les déclarations des directeurs du Port Autonome du Havre, je m'étonne que sur le projet de Port 2000, il ait été fait référence fortement à l'environnement et non pas sur ce dossier.

Sur la création du Port d'Antifer pour les supertankers, chargés de pétrole dans les années 70. Ce fut un échec toute la presse économique faisant consensus sur ce point.

Conformément au thème de ce débat, je voudrais décrire l'état des lieux puis les conséquences du projet sur l'eau, les ressources halieutiques et les aspects paysagers.

Je rappellerai que les études menées pour l'Ifremer de Brest, DRO, géosciences marine, le centre d'étude et de valorisation des algues de la Presqu'île de Peuphan et la cellule du suivi du littoral concluent toutes, que cette zone de balancement des marées du littoral cauchois est particulièrement riche.

Leurs constats :

Les résultats mettent en évidence la richesse biologique – faune et flore algale confondues – de la zone de balancement des marées du secteur littoral compris entre le port d'Antifer et Saint Pierre en port. Les études soulignent l'importance des ceintures algales et de la ceinture de Laminaires en particulier, ces dernières algues étant par ailleurs observées en régression sur de nombreux sites de la Manche Est. Au vu de ces résultats obtenus en zone intertidale, il y a lieu de réfléchir d'ores et déjà, à la mise en place d'une protection durable qui pourrait être la mise en réserve naturelle régionale marine du secteur considéré ? Notamment en classement Natura 2000.

Au point de vue technique, il nous reste cependant à préciser la limite de la ceinture de laminaires vers le large, limite qui pourrait constituer celle de la zone à protéger dans les fonds toujours immergés.

Je suppose que M. Sannier interviendra scientifiquement sur ces aspects. D'autre part, le littoral cauchois est fragilisé par son érosion dû aux digues et à leur entretien qui consiste souvent à la reconstitution d'épis ou de cordon de galets - et ce n'est pas ma collègue Estelle Grellier et ni Patrick Jeanne qui vont dire le contraire.

Les falaises de ce site et les terre-pleins sont des endroits remarquables par leur fréquentation par les oiseaux et par la diversité des oiseaux nicheurs. Il est à remarquer

qu'en pied de falaise là, où des sources jaillissent, il y a d'autres espèces hydrophytes. Mr Deschandol, le Président du CHENE a certainement des éléments.

Les conséquences environnementales du projet sur ce milieu remarquable = et non aménagement du site et enjeux.

1. Le rejet de 50 000 m³/heure d'eau refroidie de 5° à 6 ° (page 62) aura des impacts fort préjudiciables sur les milieux côtiers et marins en terme de présence d'algues et de ressources halieutiques. M. Lemaître reviendra certainement sur ces aspects.
2. La libération de chlore libre aura des conséquences sur les laminaires qui sont la richesse remarquable de cette zone et encore plus si des produits chimiques de substitution sont utilisés
3. La fréquentation accrue du site par les bateaux, voire même des rejets de ballaste auront des conséquences (colonisation accrue par des espèces invasives).
4. La montée annoncée du niveau des eaux et le changement des vents dominants va nécessiter la construction de nouvelles digues avec des impacts sur les galets.
5. La sécurité du site n'est pas suffisamment évoquée, car avec l'effet domino ne risque-t-on pas d'avoir un risque certain qu'une des citernes d'hydrocarbures soit atteinte et répande ses produits en mer en faisant une catastrophe en mer ? Ce risque était l'argument utilisé pour rejeter les projets d'implantation d'éoliennes sur les digues en 2005.

Au vu des conséquences environnementales, il y a une certaine baisse de la température de l'eau de mer et une libération de chlore libre dans l'eau avec des impacts à peu près certains vis à vis de cette zone particulièrement riche. Je demande que ce projet inutile économiquement, comme j'ai pu le dire à Montivilliers, et dangereux vis à vis de cet écosystème et plus particulièrement ce biotope soit abandonné. Comment peut-on préserver ces ressources rares, le classement Natura 2000, voire un futur classement au titre de la biodiversité ?

En conclusion, je voudrais m'exprimer sur le déni de ce débat public par les déclarations de Mr le PDG de Poweo, Mr Beigbeder, le 4 décembre sur France Inter :

« On a besoin de gaz, on a besoin de gaz naturel liquéfié, il faut diversifier nos fournisseurs et nous construisons un terminal méthanier au Havre ».

Je demande à la commission particulière du débat public de prendre note de cette affirmation qui remet en cause le principe même de ce débat public en amont des projets et souligné par les associations locales.

Interventions après le cabinet d'étudier l'environnement :

1. L'avifaune sur les terre-pleins sera dérangée par la luminosité issue de la torchère notamment les faucons pèlerins connus pour être présents à cet endroit
2. Les directives européennes exigent dorénavant des résultats en terme environnementaux